



# LIGUE DE HAUTE NORMANDIE DES ECHECS

Association loi 1901 Membre de la Fédération Française des Echecs - Agrée Sports - siren 452857840  
Siège social: 180 rue Saint Julien 76100 ROUEN ☎ 02 35 03 90 80

## Championnat Régional Individuel des Jeunes Haute-Normandie Règlement 2012

### **Article 1 : CONDITIONS GENERALES**

**1.1** Les championnats régionaux d'échecs jeunes 2012 sont organisés par : **Le club de Vernon du 5 au 8 mars 2012**

Ils sont ouverts à tous les licenciés A de la ligue HNO sous réserve de respecter l'article 2 du présent règlement.

**1.2** Les championnats se dérouleront en tournois mixtes pour la catégorie cadets/juniors et en tournois filles ou mixtes pour les catégories inférieures.

**1.3** Les titres de Champion, Vice-champion et 3ème sont attribués aux 1ers, 2èmes et 3èmes garçons de chaque catégorie ainsi qu'une coupe pour chacun.

**1.4** Les titres de Championne, Vice-championne et 3ème sont attribués aux 1ères, 2èmes et 3èmes filles de chaque catégorie ainsi qu'une coupe pour chacune.

**1.5** Pour les catégories mixtes le titre de champion Mixte est indiqué en plus sur la coupe du ou de la gagnante.

### **Article 2 : PARTICIPANTS AU CHAMPIONNAT DE LIGUE JEUNES**

**2.1** Pour participer à ce Championnat régional, les jeunes doivent obligatoirement s'être qualifiés selon les modalités suivantes :

**2.2** Sont qualifiés d'office pour les championnats de Haute-Normandie, tous les qualifiés d'office des championnats de France Jeunes de la saison en cours, ainsi que tous les champions régionaux en titre qui ne changent pas de catégorie. (Nous les incitons toutefois à participer aux phases départementales afin de garantir un bon niveau à ces tournois, leur qualification au championnat de ligue étant assurée quel que soit leur résultat au cours de ces phases). Les catégories Juniors et Cadets peuvent participer au championnat de Ligue sans passer par la phase départementale.

**2.3** Sont également qualifiés par leurs résultats aux championnats départementaux dans chaque catégorie les participants ayant obtenu la moitié des points + ½ (par exemple au moins 4 points (sur 7 rondes) ou 3 points (sur 5 rondes) ou 3,5 points (sur 6 rondes).

**2.4** Si la première fille, ou le premier garçon d'une catégorie ne font pas partie des qualifiés dans le cadre de la règle 2.3, ils sont rajoutés à la liste des qualifiés.

**2.5** Peuvent être repêchés pour les championnats de Haute-Normandie, des participants ayant obtenus moins de la moitié des points, si leur qualification permet de constituer des groupes cohérents avec un nombre pair de participants.

### **Article 3 : DEROULEMENT ET ORGANISATION DU CHAMPIONNAT DE LIGUE JEUNES**

- 3.1** L'organisateur doit fournir à la commission jeunes dès la fin des championnats départementaux, un dossier complet et finalisé, précisant clairement les conditions de jeu, le nombre de salles réservées à la manifestation (salle principale du tournoi, salle d'analyse etc....), existence d'une buvette, possibilités de restauration. L'organisateur devra s'assurer que la salle de jeu dispose d'un système de chauffage efficace capable de fournir une température minimum de 20° C.  
A l'issue des tournois, en plus des coupes remises aux 3 premiers un lot doit être remis à chaque participant.
- 3.2** Hébergement : Le dossier cité en référence à l'article 3.1 doit comporter un volet explicatif sur les conditions d'hébergement des joueurs ainsi que des accompagnateurs (Nombre de chambres, nombre de personnes par chambres, nombre de douches et de sanitaires..)
- 3.3** Déroulement du tournoi : **L'aire de jeu pendant les parties est uniquement accessible aux joueurs, arbitres et à l'organisateur. Les parents ainsi que les accompagnateurs et les entraîneurs ne doivent en aucun cas avoir accès à cet espace. Une fois leur partie terminée et après avoir communiqué le résultat de la partie à l'arbitre, les joueurs doivent eux aussi quitter l'aire de jeu.**
- 3.4** **Publicité** : l'organisateur fera tout son possible pour assurer le maximum de publicité à la manifestation, en contactant les différents médias locaux (presse écrite, télévision, radio) ainsi que le Conseil Régional de Haute Normandie et les élus locaux (Maire, Conseil Général, Député, etc..)

### **Article 4 : QUALIFICATION POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES**

- 4.1** Les Championnats de France Cadets & Cadettes, Juniors et Juniors Filles sont ouverts à tout licencié(e) A appartenant à la catégorie considérée.
- 4.2** Sont qualifiés d'office pour les Championnats de France Minimes, Benjamins, Pupilles, Poussins et Petits Poussins :
- les joueurs changeant de catégorie ayant marqué au moins 6,5/9 dans le championnat de France Jeunes précédent.
  - les joueurs ne changeant pas de catégorie et ayant marqué au moins 6/9 dans le championnat de France Jeunes précédent.
  - les joueurs atteignant un Elo minimum en septembre (FFE) ou (FIDE) de la nouvelle saison :
- 2100 pour les Minimes 1850 pour les Minimes Filles  
2000 pour les Benjamins 1750 pour les Benjamines  
1850 pour les Pupilles 1600 pour les Pupillettes  
1700 pour les Poussins 1450 pour les Poussines

Les qualifiés d'office peuvent participer au championnat de Ligue. Ils seront écartés lors de l'établissement de la liste des qualifiés complémentaires issus des sélections.

**4.3** Les quotas de qualifiés en sus des qualifiés d'office alloués pour les catégories Minimes, Benjamins, Pupilles, Poussins et Petits Poussins aux Ligues sont établis mathématiquement selon l'article 2.4 du règlement des Championnats de France des Jeunes.

Pour la Ligue de Haute-Normandie, le nombre de qualifiés au championnat de France 2012 à Nimes est le suivant :

<b>Catégories Mixtes</b>				
<b>Petits-Poussins</b>	<b>Poussins</b>	<b>Pupilles</b>	<b>Benjamins</b>	<b>Minimes</b>
<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
<b>Catégories Filles</b>				
<b>Petits-Poussines</b>	<b>Poussines</b>	<b>Pupillettes</b>	<b>Benjamines</b>	<b>Minimes</b>
<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>

Ces qualifiés sont déterminés à partir de leur classement au tournoi Régional comme indiqué dans l'article 2.

## **Article 5 : TOURNOIS**

**5.1** Les tournois sont joués en appliquant les règles de la F.I.D.E, selon les formules suivantes :

- 1h30 + 30 sec/coup pour les catégories pupilles à juniors
- 50mn + 10 sec/coup pour les poussins et petits-poussins

5.1(b) Homologation : L'organisateur s'assure que les tournois sont bien homologués dans les délais, auprès de la FIDE (pour les tournois concernés) et de la FFE

**5.2** Les championnats sont joués au Système Suisse.

- Moins de 10 joueurs, un « toutes rondes » décidera de la qualification.
- Jusqu'à 36 joueurs, 7 rondes décideront de la qualification.
- Plus de 37 joueurs, 9 rondes décideront de la qualification.

**5.3** Le classement est établi au nombre de points. En cas d'égalité, pour les titres de champion de la ligue, un match de départage est organisé sur place en parties rapides.

En cas d'ex-æquo pour les places qualificatives ceux-ci doivent tous être départagés par des matchs de classement. C'est le résultat de ces matchs qui détermine le classement de tous les joueurs y ayant participé.

S'il est prévu de qualifier n joueurs, les repêchages ne pourront s'effectuer au-delà du rang 1,5 fois n. (Exemple : Pour 3 qualifiés, les compétiteurs des rangs 4/5 sont repêchables, mais pas au-delà.)

**5.4** Le mode de départage des champions, et qualifiés se fait comme suit :

**a) *S'il n'y a que 2 ex-æquo***, le match se fait en Blitz de 3 min. + 2 sec. Aller-retour avec couleurs inversées. En cas d'égalité à l'issue de ce match, nouveau départage en blitz « mort subite » (5 minutes pour les blancs avec obligation de gagner et 4 minutes pour les noirs)

**b) *S'il y a 3 ou 4 ex-æquo***, un tournoi toutes rondes en parties de 3 min. + 2 sec. est organisé. En cas d'égalité de 2, 3 ou 4 joueurs à l'issue de ce match, une formule coupe est organisée entre les ex æquo suivant les modalités du paragraphe c.

**c) *S'il y a plus de 4 ex æquo***,

*Tournoi National* : une formule coupe à élimination directe est mise en place.

Les joueurs se voient attribuer un numéro d'appariement de 1 à x en fonction de leur classement dans le tournoi principal. Le 1 rencontre le 8 (éventuellement il est exempt si moins de 8 joueurs), le 2 rencontre le 7 (éventuellement exempt) etc.

Au deuxième tour, le vainqueur de 1-8 rencontre le vainqueur de 4-5 et le vainqueur de 2-7 rencontre le vainqueur de 3-6.

Les matchs se jouent à la cadence de 3 min. + 2 sec. par coup en aller-retour, avec couleurs inversées. En cas d'égalité, un match en Blitz « mort subite » conforme à l'article **a)** est organisé. Les joueurs éliminés jouent aussi des matchs de classement suivant le même principe.

**5.5** Il est conseillé d'appliquer la procédure de départage décrite au point 5.4, toutefois, les arbitres peuvent adapter la formule aux multiples situations qui peuvent se produire en fonction du rapport entre le nombre de joueurs à départager, et le nombre de places mises au départage.

## **Article 6 : ARBITRAGE**

- 6.1** Le club organisateur en accord avec le responsable de la commission Jeunes de la Ligue désignera un arbitre principal et un arbitre-adjoint. Il sera chargé d'arrêter la liste définitive des participants et veillera à l'affichage des appariements.
- 6.2** Toute protestation doit être transmise à l'arbitre principal par écrit et signée.
- 6.3** Une Commission d'appel sera constituée au début du championnat par le responsable de la commission Jeunes de la Ligue (ou son représentant). Elle est composée de :
- Un arbitre du championnat n'ayant pris part dans la décision faisant l'objet de l'appel.
  - Le responsable de la commission des Jeunes ou son représentant.
  - Un membre de l'organisation, joueur d'échecs expérimenté.
  - Un ou deux suppléants pour respecter l'article 6.4
- Elle sera amenée à statuer sur tout litige.
- 6.4** Aucun membre de la Commission ne peut délibérer sur une question le concernant, ou concernant au premier chef un joueur qu'il encadre.
- 6.5** Sauf cas de force majeure, si le responsable des Jeunes de la Ligue n'est pas informé au moins deux semaines avant le début du championnat de France Jeunes de la non participation d'un qualifié, ce dernier ne pourra pas participer au prochain championnat régional.

## **Article 7 : EQUIPE DE HAUTE NORMANDIE JEUNE**

- 7.1** A l'issue du championnat régional jeune sera constituée l'équipe jeune de Haute Normandie Espoir, une carte nominative sera distribuée aux champions régionaux, ainsi qu'à tous les qualifiés pour le championnat de France. Cette carte permettra un accès gratuit aux différents stages organisés par la ligue HNO (hors frais d'hébergement et de restauration). Nous incitons les organisateurs de tournoi se déroulant dans la région à faire bénéficier de la gratuité aux membres de « L'équipe Espoir » (à préciser lors de l'homologation par la ligue ou la FFE)
- 7.2** Les membres de cette équipe seront convoqués lors des différents tournois inter-ligues, pour représenter la ligue de haute Normandie.

Le présent règlement devra être affiché de manière visible pour les participants pendant toute la durée du championnat de Ligue Jeunes.

Le Président de la Ligue de Haute Normandie  
Rahmani Hamdi

Le Responsable de la Commission Jeunes  
Rodolphe Devaure

L'Organisateur